

GALONS...VIDE JURIDIQUE... NE VOUS LAISSEZ PAS INTIMIDER !

Le SCPN-UNSA a interpellé le 27 avril la DGPN concernant le port non autorisé du galonnage de lieutenant-colonel pour les commandants divisionnaires en indiquant notamment « ***Cette action concertée, portée par le SCSI, est de nature à créer le trouble et des tensions au sein des services, mais également avec nos partenaires militaires des différentes armes ainsi que la population.*** »

De son côté, la DGPN s'appuyant sur une note de circonstance de l'IGPN (datée du 27/04/18) laisse supposer que les officiers pourraient encourir des sanctions s'ils suivaient notre action.

SUR QUEL FONDEMENT ?

La fiche de
l'IGPN :
un montage
artificiel pour
intimider les
officiers



L'administration ignore ostensiblement qu'elle laisse porter les galons de lieutenant, capitaine et commandant sans base réglementaire depuis 1996 et sans avoir rien prévu pour les officiers promus commandants divisionnaires et les commandants divisionnaires fonctionnels depuis le 1er janvier 2017 !

- **Vide juridique total** : le lien fait entre l'instruction 2000 et l'arrêté 2006 est une combinaison juridique artificielle de 2 textes qui n'a pas lieu d'être. La première n'est qu'une instruction (relative au capital de points), le second un arrêté postérieur, qui exige en plus un arrêté ministériel sur le sujet... qui n'a jamais été pris...
- l'IGPN dans son analyse à la hâte fait une grossière erreur en indiquant que nous proposons les galons de colonels pour CDEF. Méconnaissance grossière et flagrante ! Nous proposons des barrettes panachées et non pleines.
- Quid du port de très nombreux écussons et autres insignes distinctifs portés quotidiennement par des agents de tous corps mais non référencés au catalogue. Doivent-ils faire l'objet de sanctions disciplinaires ?

Le SCSI-CFDT n'a pas déterminé de manière unilatérale nos galons. Nous comblons un vide juridique et opérationnel en appliquant, en toute logique, les galons usités parmi toutes les forces civiles (douaniers, pompiers, eaux et forêts, etc...) et militaires en France.

Les confédérations UNSA-FASMI et CGC-CFE défendent-elles ces galons ? Les masques doivent tomber !



Pour le SCSI-CFDT les choses sont claires. Nos actes sont cohérents avec nos déclarations et notre action pour défendre la reconnaissance et l'honneur des officiers .

Nous soutenons l'ensemble des commandants divisionnaires et commandants divisionnaires fonctionnels.

Nous avons livré les premiers galons et continuons à le faire, gratuitement pour tous les officiers.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SCSI-CFDT JEAN-MARC BAILLEUL ET SON ADJOINTE CHANTAL PONS-MESOUAKI PORTERONT DÈS À PRÉSENT, COMME DE NOMBREUX COLLÈGUES DÉJÀ, SUR LE TERRAIN, LEURS UNIFORMES AVEC LES CINQ BARETTES PANACHÉES.